

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0236

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALES AGGLOMÉRATION**

Direction Commande Publique  
-Ingénierie du Bâtiment - Service  
Marchés Publics / Direction des  
Ressources Humaines  
Tél : 04 34 13 32 72 – 04 66 56 71 78  
Réf. : FZ/NP

**Objet** : Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la livraison d'habillements professionnels pour les services techniques, d'articles chaussants, d'habillements médico-sociaux et de puériculture et d'équipements de protection individuelle pour les services de la Communauté Alès Agglomération (articles L2123-1 et R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent.

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision n°2026/0013 du 23 janvier 2026 portant marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la livraison d'habillements professionnels pour les services techniques, d'articles chaussants, d'habillements médico-sociaux et de puériculture et d'équipements de protection individuelle pour les services de la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché afin de procéder à l'acquisition et à la livraison d'habillements professionnels pour les services techniques, d'articles chaussants, d'habillements médico-sociaux et de puériculture et d'équipements de protection individuelle pour les services de la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** qu'en application des articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique, les prestations du présent marché sont réparties en 5 lots distincts :

- lot n° 1 : habillement professionnel pour les services techniques,
- lot n° 2 : articles chaussants pour les services techniques,
- lot n° 3 : habillement médico-social & puériculture,
- lot n° 4 : équipements de protection individuelle,
- lot n° 5 : matériels de premiers secours,

**Considérant** qu'en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec les engagements financiers suivants :

- lot 1 : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000 € HT,
- lot 2 : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000 € HT,
- lot 3 : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 2 900 € HT,
- lot 4 : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 32 500 € HT,
- lot 5 : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 5 000 € HT,

**Considérant** que ces fournitures relèvent des familles des nomenclature interne suivantes : 27 5 03 « vêtements de travail pour personnel technique et service entretien », 33 5 07 « produits médicaux et paramédicaux » et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de fournitures considérées comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 octobre 2025 sur la plateforme dématérialisée « www.achatpublic.com » et sur le journal d'annonces légales BOAMP le 24 octobre 2025,

**Considérant** la date limite de remise des offres fixée au 21 novembre 2025 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

**Les critères retenus pour le jugement des offres au titre du lot 3 sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
1 - <b>Prix</b> (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres. Le calcul de la note prix sera réalisé selon la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	40.0 %
2 - <b>Valeur technique</b> (appréciée au regard des échantillons remis par le candidat et du cadre de mémoire technique propre à chaque lot à renseigner par le candidat)	40.0 %
<p><i>2.1- <u>Aspect esthétique et fonctionnel des produits</u></i></p> <p><i>L'aspect esthétique et fonctionnel des produits sera apprécié au regard des échantillons fournis dans l'offre. Seront analysés les éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le confort – 10 %</li> <li>- la résistance – 10 %</li> <li>- la coupe – 5 %</li> </ul> <p><i>Les testeurs évalueront les 3 points de contrôle précités. A l'appui des échantillons le candidat devra fournir les fiches techniques des vêtements proposés.</i></p>	25%
2.2 - <u>Modalités de traitement de la commande</u>	7%
2.3 - <u>Modalités de transport</u>	5%
2.4 - <u>Descriptif du service après-vente</u>	3%

3 - <b>Délai de livraison</b> (le candidat est admis à proposer un délai de livraison plus avantageux à l'article 5.2 de l'AE propre à chaque lot).	20,0 %
---	--------

**Les critères retenus pour le jugement des offres au titre lots 4 et 5 sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
1 - <b>Prix</b> (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres. Le calcul de la note prix sera réalisé selon la formule suivante : (meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	50.0 %
2 - <b>Valeur technique</b> (appréciée au regard du cadre de mémoire technique propre à chaque lot à renseigner par le candidat)	30.0 %
2.2 - <i>Modalités de traitement de la commande</i>	13%
2.3 - <i>Modalités de transport</i>	7%
2.4 - <i>Descriptif du service après-vente</i>	10%
3 - <b>Délai de livraison</b> (le candidat est admis à proposer un délai de livraison plus avantageux à l'article 5.2 de l'AE propre à chaque lot).	20.0 %

**Considérant** que les lots 1 et 2 ont été attribués et ont fait l'objet de la décision n°2026/0013 du 23 janvier 2026 susvisée, transmise en préfecture du Gard le 23 janvier 2026,

**Considérant** que les lot 3, 4 et 5 relatifs à l'acquisition et à la livraison d'habillements professionnels pour les services techniques, d'articles chaussants, d'habillements médico-sociaux et de puériculture et d'équipements de protection individuelle pour les services de la Communauté Alès Agglomération ont été relancés ultérieurement,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 février 2026 sur la plateforme dématérialisée « www.achatpublic.com » et sur le journal d'annonces légales BOAMP le 23 février 2026,

**Considérant** la date limite de remise des offres fixée au 13 mars 2026 à 12h,

**Considérant** qu'au titre du lot 3 : habillement professionnel pour secteur médico-social et puériculture, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS PROEQUIP EPI représentée par son directeur, M. Damien SALIGNON – zone industrielle les Estroublans – 12 rue d'Athènes - 13127 Vitrolles,
- SAS WORKSTYLE représentée par sa présidente, Mme Rachel DELAUZUN – zone commerciale du Croupillac – 50 avenue Vincent D'Indy - 30100 Alès

**Considérant** qu'au titre du lot 4 : équipements de protection individuelle, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- PROLIANS ETABLISSEMENTS BAURES PRODUITS METALLURGIQUES représentée par le responsable de cellule appels d'offres, M. Julien BOISSADY – 21 avenue de Nîmes – BP 31166 – 34009 Montpellier,
- SARL FAJEPRO représentée par sa gérante, Mme Jessica GADONNET – 2193 avenue de la Salamane – 34800 Clermont-l'Hérault,

**Considérant** qu'au titre du lot 5 : matériels de premiers secours, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- PROLIANS ETABLISSEMENTS BAURES PRODUITS METALLURGIQUES représentée par le responsable de cellule appels d'offres, M. Julien BOISSADY – 21 avenue de Nîmes – BP 31166 – 34009 Montpellier,
- SAS WORKSTYLE représentée par sa présidente, Mme Rachel DELAUZUN – zone commerciale du Croupillac – 50 avenue Vincent D'Indy - 30100 Alès

**Considérant** que l'acheteur public a décidé d'examiner les offres avant les candidatures et que de ce fait, seules les candidatures des opérateurs économiques classés premiers ont été analysées,

**Considérant** que le lot 5 est en cours d'analyse fera l'objet d'une décision ultérieure.

**Considérant** la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les fournitures citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature de l'offre économiquement la plus avantageuse,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1:

Est retenue au titre du lot 3 : habillement professionnel pour secteur médico-social et puériculture , la SAS PROEQUIP EPI représentée par son directeur, M. Damien SALIGNON – zone industrielle les Estroublans – 12 rue d'Athènes - 13127 Vitrolles, pour un montant total du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres HT de 5 845,00 € (cinq mille huit cent quarante-cinq euros hors taxes).

Le lot 3 est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel HT de 2 900,00 € (deux mille neuf cents euros hors taxes).

Est retenue au titre du lot 4 : équipements de protection individuelle, la SARL FAJEPRO représentée par sa gérante, Mme Jessica GADONNET – 2193 avenue de la Salamane – 34800 Clermont-l'Hérault, pour un montant total du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres HT de 50 635,94 € (cinquante mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt-quatorze centimes hors taxe).

Le lot 4 est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel HT de 32 500,00 € (trente-deux mille cinq cents euros hors taxes).

### ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Les délais de livraison sont les suivants :

- 21 jours calendaires maximum à compter de la réception du bon de commande au titre du lot 3,
- 21 jours calendaires maximum à compter de la réception du bon de commande au titre du lot 4.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 030-200066918-20260521-2026\_0236-AU

S<sup>2</sup>LO

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 MAI 2026 .

Le président

Christophe RIVENQ

